

## **Orientations budgétaires de la Ville et du Département de Paris 2018.**

20/11/2017

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Je veux d'abord bien sûr remercier l'ensemble de mes adjoints, qui ont porté ce travail, cette élaboration, tous les adjoints, les maires d'arrondissement, les présidents de groupe aussi de ma majorité que je veux particulièrement remercier. Je remercie aussi les groupes de l'opposition d'avoir contribué par leurs remarques et leurs critiques à l'élaboration également de ce document, et bien sûr, saluer mes adjoints. Nouveaux adjoints qui sont arrivés sur ces dossiers, qu'il s'agisse d'Emmanuel GRÉGOIRE que je veux remercier et saluer pour avoir pris avec beaucoup d'énergie et de compétence le dossier budgétaire, ou encore de Christophe GIRARD, qui avec non moins d'énergie et de compétence a repris le dossier essentiel des ressources humaines et de notre administration. Je veux aussi bien sûr remercier Bruno JULLIARD, mon premier adjoint, le cabinet, l'ensemble de l'administration et des directions qui ont contribué à ce document.

Le débat relatif aux orientations budgétaires intervient dans un contexte où notre stratégie, poursuivie depuis 2014 et peut-être même en grande partie depuis 2001, a permis à Paris d'engranger un certain nombre de succès.

Par exemple, de nous qualifier dans une compétition internationale rude en réinvestissant nos résultats économiques sur la solidarité, sur l'innovation, la cohésion et bien sûr, sur la transition énergétique et écologique. Nous sommes aussi dans un contexte où le risque climatique nous oblige à des changements individuels et collectifs profonds pour accélérer les transformations, et pour accélérer aussi la lutte contre la pollution. C'est ce contexte qui est celui dans lequel nous intervenons et je crois qu'il est tout à fait intéressant et important que lors de ce Conseil de Paris, nous examinions en parallèle, mais en même temps, ce document d'orientations budgétaires pour 2018 et le futur Plan Climat de la Capitale.

Par ailleurs, le débat relatif aux orientations budgétaires pour 2018 intervient aussi, vous le savez, dans un contexte d'incertitude forte et renouvelée pour les finances locales du fait de l'évolution du cadre national. En effet, la traditionnelle loi de finances, mais aussi le projet de loi de programmation des finances publiques examiné en ce moment même au Parlement propose de faire porter aux collectivités locales des contraintes renforcées, inédites, et que contestent d'ailleurs unanimement les élus locaux, notamment à travers l'Association des Maires de France, présidée par François BAROIN, mais aussi l'ensemble des autres réseaux d'élus.

J'ai encore pu le constater en tant que membre du Comité des finances locales qui s'est réuni la semaine dernière, tous les élus territoriaux, que ce soient les maires des plus grandes villes comme nous, des plus petites communes, des départements ou des régions sont unanimes sur les évolutions qui sont aujourd'hui en cours, et qui font peser des incertitudes.

Ainsi, derrière la bonne nouvelle apparente d'une absence de baisse de dotations en 2018, se cache en fait une obligation pesant sur les collectivités pour réaliser 13 milliards d'euros d'économie d'ici 2022, faisant de ce fait plus que doubler l'effort de 11 milliards déjà réalisé entre 2014 et 2017.

Le Gouvernement souhaite faire contribuer les collectivités au désendettement de l'Etat. Bien sûr qu'elles ont leur part, mais elles ne pèsent que 10 % de l'endettement public local et ne s'endettent, elles, que pour financer des investissements, ce qui est une première règle d'or que bien évidemment, nous appliquons comme toutes les autres collectivités et que toutes les collectivités, quelle que soit leur couleur politique, réaffirment en permanence dans le dialogue avec le Gouvernement.

Si le Parlement confirme le projet du Gouvernement, nous serons donc contraints de limiter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et de notre endettement dans des plafonds normatifs en sus de ces règles d'or qui s'imposent déjà à nos collectivités. Dans ces conditions, il est clair que la perspective d'une contractualisation que le projet en discussion au Parlement prévoit d'imposer aux plus grandes collectivités, risque de s'apparenter plutôt à un contrat unilatéral et non pas à un engagement réciproque.

Ce choix, dans cette semaine d'ouverture du Congrès des Maires de France, nous le disons de façon unanime, pluraliste, est inédit et non soutenable pour les collectivités et peut-être même pour le pays. J'aurai l'occasion de le redire aux côtés de François BAROIN à l'occasion du Congrès des Maires de France cette semaine.

Ce choix nous semble compromettre le mouvement historique de décentralisation et fragilise le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Mais au-delà du principe constitutionnel important, c'est la qualité des services publics locaux et de l'investissement assuré à 70 % par les collectivités locales qui est aujourd'hui menacée et donc, l'attractivité de nos territoires, tout cela sans doute à contre-courant d'un monde globalisé qui s'organise de plus en plus de façon horizontale et décentralisée.

Il s'agit bien sûr de choix politiques majeurs, dont nous devons débattre de façon transparente, de façon respectueuse, car ces choix touchent en fait au Pacte républicain. Les questions que nous avons à nous poser en permanence lorsque nous avons à élaborer nos budgets - et le nôtre, celui de Paris, n'y échappe pas - c'est quels sont les politiques et les services qui relèvent de la solidarité et de la collectivité publique ? Quels sont les politiques et les services auprès de nos concitoyens qui relèveraient de leur capacité individuelle à les financer ?

C'est autour de cette question que nous devons construire notre budget et orienter nos propositions. Ce débat doit être ouvert sans ambiguïté, mené avec clarté. Ce n'est pas un débat tabou, c'est un débat républicain, au plus beau sens du terme.

Malgré la contestation générale des associations d'élus que suscite ce désaccord de fond, nous ne pouvons ignorer la perspective de ces contraintes nouvelles qui pourraient venir s'ajouter aux efforts déjà demandés et qui ont pris Paris en étau, entre la baisse des dotations et la hausse de péréquation. Notre collectivité, vous le savez, a ainsi perdu plus de 1,1 milliard d'euros de ressources depuis 2010, soit plus de 12 % de ses recettes de fonctionnement.

Les transferts de compétences non compensés sont d'ailleurs dans ce 1,1 milliard d'euros. Une question lourde pour les Parisiens parce que, par exemple, comment inscrire dans notre budget relatif à l'aide personnalisée à l'autonomie, compétence transférée au Département de Paris que nous assumons ? Comment devons-nous inscrire le fait que budgétairement nous dépensons 100 millions d'euros chaque année, et que nous ne sommes compensés qu'à hauteur de 30 millions d'euros par l'Etat qui devrait compenser intégralement ? Comment inscrire ces 70 millions d'euros de recettes non compensées, de dépenses non compensées alors que ces dépenses ne sont nullement liées ni à des dérives d'une gestion municipale ou départementale qui seraient pour le moins critiquables, ou à des imprudences de gestion ? Comment inscrire tout simplement cette non-compensation ?

J'ai donné cet exemple mais il y en a beaucoup d'autres. Le débat qui s'ouvre n'est pas un débat qui est étranger à ce dont les Parisiennes et Parisiens pourront disposer comme services de proximité à l'issue du vote de ce budget. C'est très clairement la vie municipale et la vie quotidienne de nos habitants, des habitants de Paris, qui sont aujourd'hui en jeu dans l'élaboration de ce budget. Peut-être même plus encore que les années précédentes puisque, d'année en année, il y a de moins en moins de marges de manœuvre.

Le discours que je tiens n'est pas un discours partisan : c'est un discours qui est porté par toutes les associations d'élus. Donc c'est un choc historique qui risque de s'accroître en 2018 et auquel va contribuer également la réforme de la taxe d'habitation qui, elle aussi, va durablement limiter l'autonomie fiscale des collectivités et fragiliser le lien entre les élus et les administrés.

Car comme l'ont dit mes collègues de tous bords, notamment lors du Comité des finances locales qui s'est réuni la semaine dernière, la gratuité n'existe pas. La gratuite n'existe pas, il y a forcément un qui paie dans la chaîne économique : soit la collectivité, lorsque nous décidons que c'est à la collectivité de prendre en charge telle ou telle dépense, soit l'individu lorsqu'il est décidé que c'est à lui de prendre en charge un service qui n'est pas assuré par la collectivité.

Dans ce contexte et malgré cette situation complexe et contraignante, je le confirme devant vous, nous allons poursuivre avec détermination la mise en œuvre du programme ambitieux de mandature défini en 2014, ce contrat qui soude cette majorité, ce contrat entièrement tourné vers l'amélioration des services publics et de la qualité de vie des Parisiens, et entièrement tourné vers l'attractivité de Paris parce que les deux vont ensemble.

C'est là le pacte que nous avons aussi noué en 2014 : faire de Paris une ville attractive pour que ce soit aussi une ville solidaire et une ville accueillante pour toutes ces populations, classes moyennes, personnes en difficulté qui ont besoin d'aide et de protection.

Notre stratégie budgétaire a encore été saluée récemment par les agences "Standard and Poors" et "Fitch". Elle repose sur quatre piliers.

Je voudrais d'ailleurs remercier Julien BARGETON d'avoir soutenu cette stratégie et de l'avoir portée précédemment en tant qu'adjoint chargé du budget dans cette ville, puisque nous devons aussi à sa compétence le fait d'avoir pu mener de 2014 à 2017 cette politique, et aujourd'hui de pouvoir nous inscrire dans une stratégie qui poursuit cette stratégie de 2014.

Cette stratégie budgétaire saluée par les grandes agences de notation repose sur quatre piliers : la sobriété en fonctionnement, la stabilité de la fiscalité locale, c'est-à-dire la non-augmentation des impôts - cela s'appelle comme cela : la stabilité c'est la non-augmentation des impôts - l'endettement modéré et un effort ambitieux d'investissement.

Nous poursuivons en 2018 notre gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement qui devraient être contenues dans une évolution de 1 %. Je pense que ce point ne peut que satisfaire l'ensemble de cette Assemblée.

Nous le ferons bien sûr en refusant les coups de rabot et en évaluant, comme chaque année, dans le cadre d'un dialogue exigeant et ouvert à l'ensemble des élus, de l'Exécutif municipal, avec les maires d'arrondissement, les adjoints, les directions. Nous ouvrons la discussion sur la pertinence de nos différents dispositifs à l'aune de nos priorités. C'est ainsi que les économies réalisées seront mises au service de l'efficacité de notre action pour les Parisiennes et pour les Parisiens.

Dans le cas en particulier des ressources humaines, nous avons pu conjuguer la sobriété et une politique ambitieuse de services publics. En effet, nous poursuivons une politique d'ouverture de nouveaux équipements, tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale qui sera de 1,1 %, hors statuts de Paris.

Je tiens d'ailleurs à remercier les agents de la collectivité, tous les fonctionnaires de l'administration parisienne pour leur action au service des Parisiens. Et je tiens à souhaiter la bienvenue aux 1.800 agents de la Préfecture de police - en fait, agents de Paris, ils reviennent à la maison mère, cher Monsieur le Représentant du Préfet - que nous accueillons à bras ouverts en 2018.

En matière de ressources humaines, comme dans d'autres domaines, de nombreuses incertitudes subsistent sur l'impact éventuel de mesures annoncées, comme par exemple la compensation de la hausse de CSG pour les agents territoriaux. Sera-t-elle ou ne sera-t-elle pas ? Ou encore le retrait de l'Etat du financement de contrats aidés. Quelles seront in fine les décisions qui bien sûr impactent non seulement les associations parisiennes mais aussi notre collectivité ?

Pour votre information, pour notre information, la liste des désengagements s'allonge avec, par exemple, la fin du financement des manuels scolaires dans les collèges, que nous avons apprise la semaine dernière, soit une charge potentielle de 500.000 euros de plus par an pour le Département de Paris.

Ces efforts que nous devons faire nous permettront, bien sûr, de tenir la promesse faite aux Parisiens, celle de ne pas augmenter les impôts cette année encore. Mais je tiens à vous dire que la pression fiscale directe qui pèsera sur les Parisiens restera inférieure de près de la moitié des taux moyens nationaux. Je veux fermement continuer cet engagement qui vise à prendre en compte, notamment, le poids du coût du logement dans le budget des ménages parisiens. On sait que, pour les ménages parisiens, le coût du logement représente 30 à 40 % de son budget individuel.

Nous poursuivrons aussi notre démarche de mobilisation de nouvelles recettes de fonctionnement, bien évidemment. Ainsi, le déploiement de la réforme du stationnement devrait permettre de contribuer à une dynamique nouvelle des recettes, qui progresseront d'environ 2 %, également soutenu par un niveau élevé de droits de mutation sur les transactions immobilières, qui montre aussi la dynamique et l'attractivité de Paris, ou encore la valorisation de notre patrimoine.

Nous resterons pleinement mobilisés en matière de politique de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux qui entraîne, par ailleurs, des recettes de loyers capitalisées qui servent, notamment, bien sûr, à conduire une politique inclusive et notamment pour les classes moyennes dans la Capitale.

Nous sommes déterminés à atteindre nos objectifs en matière de logement social à Paris, en particulier à destination des plus modestes et des classes moyennes, malgré des coûts que je qualifierais de durs, portés à la politique du logement et de l'habitat.

Je continue, d'ailleurs, à demander une négociation sur la situation parisienne et métropolitaine concernant la question du logement, parce que nous sommes une zone tendue par excellence et que les règles applicables à l'ensemble de la question du logement et de l'habitat en France s'avèrent contreproductives compte tenu de ce contexte de tension, et je reste tout à fait optimiste quant à la possibilité d'ouvrir cette discussion sur la situation parisienne avec le Gouvernement.

D'abord, parce que j'ai eu l'occasion de la demander aux Ministres, M. MÉZARD et M. DENORMANDIE, parce que le Président de la République lui-même, devant les collectivités territoriales, en juillet dernier, lorsqu'il nous a réunis au Sénat à l'occasion du lancement du dialogue avec les collectivités territoriales, a dit lui-même que les règles applicables à l'ensemble du territoire national n'avaient pas vocation à s'imposer aux zones en tension et, inversement, les dispositifs des zones en tension n'ont pas vocation à s'appliquer au reste du territoire.

Donc, je reste extrêmement demandeuse, "demandeuse" d'une discussion avec le Gouvernement sur ce sujet. Parce que, lorsque je vois les conséquences possibles de la réforme de l'aide personnalisée au logement, notamment sur l'équilibre global des finances des bailleurs sociaux qui menacent leur capacité de construction et de rénovation des logements sociaux avec, à terme, je le dis, un risque de ghettoïsation du parc social parisien, risque contre lequel nous luttons depuis 2001, notamment en ouvrant ce parc aux classes moyennes. Notre stratégie de recherche de recettes nouvelles nous conduit à porter, d'ailleurs, plusieurs propositions fiscales dans le cadre du débat budgétaire au Parlement qui contribuera à nos objectifs de politique du logement et de transition écologique.

Nous soutenons ainsi activement, aux côtés des autres grandes métropoles, notamment celles qui sont réunies au sein de l'association "France urbaine" la création rapide, pour les zones tendues, d'une taxe de mobilisation des logements sous-occupés pour doter les collectivités d'un outil fiscal permettant d'endiguer la captation croissante d'une partie du marché locatif résidentiel par des locations de meublés touristiques.

Je me félicite, par ailleurs, que le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, M. Joël GIRAUD, ait repris une de nos propositions anciennes visant à faire évoluer le calcul de la taxe de séjour pour la rendre proportionnelle au prix de la nuitée pour les meublés touristiques. Ce sera une avancée supplémentaire pour réguler ces locations. Je le dis à l'échelle parisienne dans son ensemble et pour rétablir une taxation équitable avec l'hôtellerie à un niveau de confort équivalent.

J'espère, bien sûr, compter sur l'ensemble des parlementaires parisiens, quelle que soit leur appartenance partisane, pour obtenir ces évolutions législatives qui vont dans le sens de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Je l'ai dit tout à l'heure : ce Conseil de Paris verra également la discussion sur le Plan Climat et il est essentiel pour nous de pouvoir accélérer l'investissement de notre collectivité sur la transition énergétique et écologique. Je ne reviens pas sur la COP 23 qui s'est tenue à Bonn, sur l'alarme lancée par 15.000 scientifiques à l'échelle internationale pour nous dire que nous sommes au pied du mur, mais vraiment au pied du mur, que nous devons traduire l'Accord de Paris signé en 2015 à Paris. C'est ce que nous faisons avec ce budget, avec les budgets qui ont précédé ce budget et avec ce qui viendra dans le Plan Climat. C'est absolument essentiel et je soutiens le travail que fait en ce sens, notamment, Nicolas HULOT qui nous aide dans l'accélération de la transition énergétique et écologique, même s'il y a des débats sur le nucléaire, mais qui nous aide sur la transition, aussi, de la mobilité dans nos villes pour lutter contre la pollution qui fait partie intégrante des engagements de l'Accord de Paris.

Mais il est aussi, bien sûr, fondamental que l'Etat puisse doter les collectivités de moyens financiers nouveaux pour assurer leurs responsabilités en matière de transition écologique et énergétique. C'est le sens, d'ailleurs, d'un projet d'amendement que nous soumettons concernant la contribution Climat Energie, dont doivent aussi bénéficier les collectivités engagées dans la transition écologique.

L'évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement et la dynamique de nos recettes nous permettent d'envisager un niveau élevé de taux d'épargne brute. C'est ainsi que nous pourrons faire face aux nouvelles règles et poursuivre notre effort d'investissement dans le cadre d'un programme d'investissement de la mandature dédié à la croissance, à l'emploi, à la résilience de notre collectivité parisienne.

Les dépenses d'investissement devraient donc se maintenir à un niveau proche de 1,7 milliard, dont environ 100 millions d'euros seront décidés par les Parisiens dans le cadre du budget participatif. C'est un choix politique fort, constant depuis 2014. D'ailleurs, ce choix soutient aussi l'ensemble de l'économie parisienne et métropolitaine, car l'effet de levier de l'investissement parisien est reconnu par tous les acteurs privés. Je pense notamment aux acteurs de la filière du bâtiment et des travaux publics, mais je pense aussi aux acteurs de la filière de la mobilité, aux constructeurs automobiles qui, d'ailleurs, viennent nous voir aujourd'hui en nous disant que leur métier n'est plus de construire des automobiles mais de fabriquer de la mobilité.

Je suis heureuse que notre collectivité ait été précurseur dans ce travail qui est reconnu aujourd'hui, non seulement par les Parisiens mais dans le monde entier, comme étant vraiment un travail permettant d'accélérer la transition écologique et énergétique à travers la mobilité et, bien sûr, lutter contre la pollution qui tue et qui coûte extrêmement cher à notre collectivité et à notre pays tout entier.

L'autofinancement de Paris élevé se doublera de recettes d'investissement en hausse en 2018, notamment grâce, aussi, à une politique ambitieuse de cessions immobilières liée, notamment, au travail remarquable accompli dans "Réinventer Paris", avec des cessions qui arrivent aujourd'hui à exécution.

In fine, la capacité de financement de la collectivité devrait s'accroître substantiellement en 2018, nous permettant de contenir la croissance de notre endettement et d'assurer la soutenabilité de notre stratégie de financement des investissements.

Ainsi, Paris restera l'une des collectivités les moins endettées de France mais aussi une collectivité qui gagne, par exemple lorsque le "World Economic Forum" - vous devriez y être sensible, Monsieur DUBUS - classe Paris comme troisième ville la mieux gérée au monde. Je vous rappelle que le "World Economic Forum", c'est le forum de Davos et que cette étude a été faite après le croisement de très nombreuses enquêtes internationales qui nous placent en troisième position après Londres et New York, mais bien avant Tokyo, Singapour, Hong Kong et toutes les grandes capitales asiatiques.

Je veux remercier l'équipe parce que ce classement, que nul ne peut contester - certains peuvent s'amuser à dire que cela n'existe pas mais cela existe -, nous le devons aussi bien sûr à cette équipe qui a su être à l'écoute d'un écosystème parisien, qui a su accompagner les entreprises, qui a su accompagner l'innovation et qui a su accompagner les Parisiens, les gagnants de la mondialisation comme ceux qui ont besoin de protection et qui nous la réclament.

Je veux donc partager ce prix mais aussi d'autres prix que nous avons gagnés. Je pense à la Capitale européenne de l'innovation, prix européen qui nous a été décerné par la Commission européenne, particulièrement attentive en matière de gestion des finances publiques en Europe. Ce prix aussi, je veux le dédier à l'ensemble de cette équipe, qui contribue d'arrache-pied à faire de cette Ville une ville innovante, une ville attractive et une ville solidaire.

Mes chers collègues, l'effort demandé aux collectivités locales dans le cadre du débat budgétaire au Parlement suscite des inquiétudes légitimes. Aux côtés de tous les élus concernés, nous appelons à ce qu'un nouveau dialogue s'ouvre avec le Gouvernement, fait de respect et d'écoute mutuelle. En dépit de ces incertitudes et ces contraintes, nous continuerons à Paris de traduire concrètement les engagements que nous avons pris en 2014 devant les Parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons une gestion saine, reposant sur la stabilité et la non-augmentation des impôts, sur la sobriété, sur un fort niveau d'investissement, dans la transition écologique notamment, et sur un endettement maîtrisé. Cette stratégie engrange de nombreux succès. Le chemin que nous empruntons est exigeant.

Je sais pouvoir compter pour cela sur la compétence et l'engagement d'Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint en charge du budget, du financement et de la transformation des politiques publiques. Je sais pouvoir compter sur Christophe GIRARD, nouvel adjoint en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité des services publics et je sais qu'il a déjà entrepris tout ce travail, notamment de dialogue avec les organisations syndicales. Je sais que je peux compter sur mon premier adjoint Bruno JULLIARD, sur sa clairvoyance, sa disponibilité et son engagement, mais aussi sur la solidarité sans faille de l'Exécutif, le courage de mes adjoints, des maires d'arrondissement, des présidents de groupe de la majorité et aussi de tous les maires et élus parisiens qui sauront accompagner cette stratégie qui s'avère gagnante.

Ainsi, nous pourrons continuer à mettre en œuvre les priorités politiques de la collectivité parisienne que sont notamment la transition énergétique, l'innovation et la solidarité.

Je vous remercie.